

ADAPAC

Association Départementale d'Aide à domicile aux Personnes et d'Accompagnement de la Corrèze
29 av de la Garenne Verte 19100 BRIVE TEL.05.55.17.63.90 MAIL. Adapac.aaf@adapac.fr



Notre service de petits travaux de bricolage et de jardinage

Bénéficier d'un coup de pouce pour entretenir votre habitat c'est possible !

L'ADAPAC peut vous proposer les services d'un agent polyvalent « petits travaux » pour réaliser à votre place les travaux de bricolage et de jardinage simples. C'est accessible et adapté à vos besoins, même de façon temporaire !

Notre agent polyvalent "petits travaux" réalise des missions très variées définies avec vous selon vos besoins. Dans la maison comme au jardin, **il n'utilise que le matériel et les produits mis à sa disposition au domicile**. Il doit réaliser des **travaux simples et de courte durée** :

- Entretien courant de l'habitation et petit bricolage quotidien : Changement d'une ampoule, d'un plomb dans un tableau électrique, d'une tringle à rideaux, détartrage de la robinetterie ou changement du joint de robinet, débouchage d'un siphon, réparation d'une fuite d'eau, petits travaux d'électricité, remplacement d'une vitre brisée, remplacement d'une bouteille de gaz, installation et mise en route d'un appareil ménager
- Fixation et réparation d'objets : miroir, accroche, étagère, petit mobilier (chaise, chevet...), montage de petits meubles en kit, petits travaux de menuiserie
- Petite adaptation de l'habitat : pose d'une poignée, fixation d'un tapis, déplacement de l'ameublement
- Manutention occasionnelle : déplacement d'une table de chevet, réaménagement de la pièce de vie,
- Rangement, aménagement d'objets et de meubles, armoires, greniers
- Gros nettoyages occasionnels, ou remise en état du logement suite à une absence prolongée, nettoyage d'un revêtement de sol, petits travaux de peinture ou de tapisserie (de courte durée)
- Petit jardinage et entretien extérieur : dégagement d'un passage, débroussaillage, désherbage, rempotage, taille d'arbustes et de haies, entretien du potager et cueillette, tonte de pelouse, enlèvement des déchets végétaux, transport à la déchetterie, engazonnement, nettoyage du balcon ou de la terrasse, réparation ou installation de clôture
- Accompagnement aux courses et livraison de courses occasionnelles volumineuses
- Ouverture et fermeture de volets (passages itinérants)
- Soins et promenade d'animaux domestiques.

Les travaux en hauteur sont limités à 3 mètres pour des raisons de sécurité.

- Forfaits d'interventions ponctuels :
 - Forfait 1 heure = 42 euros (42 €/H)
 - Forfait 2 heures = 80 euros (40 €/H)
 - Forfait 3 heures = 114 euros (38 €/H)
 - Forfait 4 heures = 144 euros (36 €/H)
 - Forfait 5 heures = 170 euros (34 €/H)
 - Forfait 6 heures = 192 euros (32 €/H)
 - Forfait 7 heures = 210 euros (30 €/H) **NOUVEAU 2023**

Forfaits = les interventions sont limitées à un minimum d'1 heure et à 3 visites MAXIMUM PAR MOIS.

- Abonnements 12 mois :
 - Abonnement annuel 12 heures = 28 €/mois (28 €/H)
 - Abonnement annuel 24 heures = 54 €/mois (27 €/H)
 - Abonnement annuel 36 heures = 78 €/mois (26 €/H)
 - Abonnement annuel 48 heures = 100 €/mois (25 €/H)

Abonnements = Engagements de 12 mois. Les heures annuelles sont utilisées et réparties librement au gré des besoins pendant les 12 mois (attention pas de report possible des heures au-delà de la période d'engagement). Facturation mensuelle fixe.

Les déplacements réalisés pendant la prestation (courses, déchetterie) sont facturés 0.37 €/km.

Les frais d'accès aux déchetteries et la fourniture d'essence pour les engins à moteur ne sont pas facturés en supplément.

- Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 50% sur l'ensemble des frais engagés sans plafond de revenus.
- Vous pouvez bénéficier d'une aide financière de votre mutuelle, de votre caisse de retraite, ou d'une prestation légale si vous êtes en situation de handicap ou de dépendance.

L'ADAPAC est une association de Services à la Personne : elle ne pratique **pas de marge commerciale** sur les prix proposés, et doit garantir la **continuité de son service et la qualification de ses intervenantes**.